Zones de tranquillité pour la faune sauvage

Atelier participatif no 3 – Alpes vaudoises

Lundi 30 avril 2018, Aigle, UCI

Département du territoire et de l'environnement

Direction générale de l'environnement

Site internet : *https://www.zones-de-tranquillite.ch/*

«*Quiétude attitude*»

Ordre du jour

1. Accueil, salutations
2. Etat d’avancement des travaux
3. Présentation des résultats
4. Balisage
5. Atelier
6. *Pause-café (cafétéria)*
7. Restitution (16h)
8. Suite de la démarche
9. Divers

1. Accueil, salutations

2. Etat d'avancement des travaux depuis le 2ème atelier

- Travaux de délimitation fine des zones de tranquillité de la faune (ZTF) avec l'appui des experts DGE
- Séances de travail avec notamment:
  - Le Club Alpin Suisse (CAS) et l'Association romande des guides de montagne (ARGM)
  - Les Communes
  - Le Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
  - Les organisations de protection de la nature
- Coordination avec le PDR touristique (CITAV)
- COPIL cantonal

1. Accueil, salutations

2. Etat d'avancement des travaux depuis le 2ème atelier

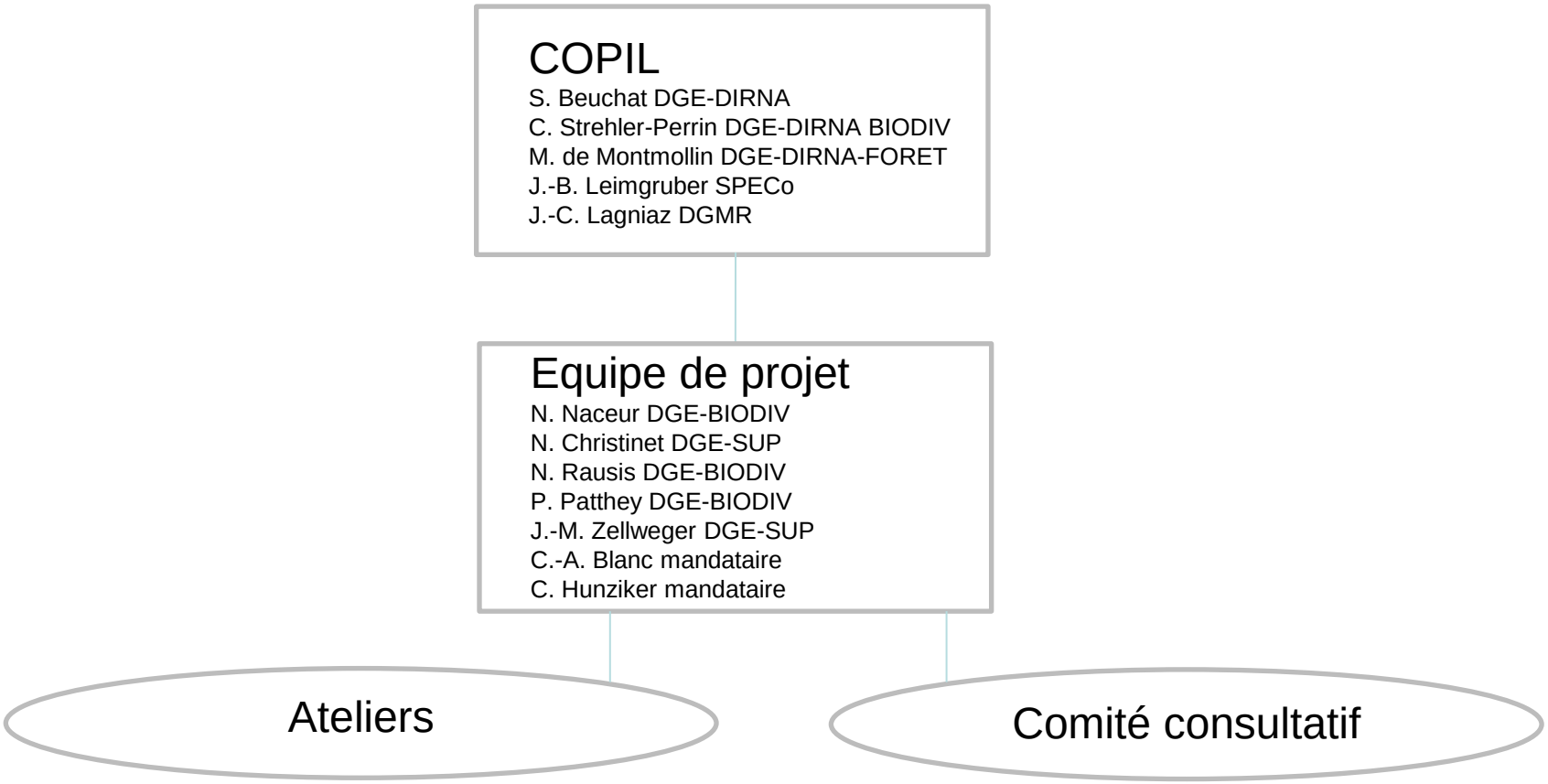

1. Accueil, salutations

2. Etat d'avancement des travaux depuis le 2ème atelier

- Mise à jour de la carte des ZTF et du tableau des dispositions (zone par zone)
- Organisation de l'atelier 3

3. Présentation des résultats

Catégories :

1. ZTF contraignantes (vert):

- Périmètres déjà légalisés (ex. DFF)
- Propositions de nouveaux périmètres à légaliser

➢ *Impératif de protection de la faune très élevé.*

➢ *Restrictions locales et temporaires d'usage, mais strictes*

2. ZTF recommandées (orange):

➢ *Impératif de protection de la faune élevé.*

➢ *Responsabilité des personnes (sensibilisation).*

3. Périmètres « d'alerte » (rose):

➢ *Présence d'espèces-cibles sans qu'il y ait un enjeu de dérangement avéré.*

➢ *Périmètres qui ne feront pas partie de la carte des ZTF (mis en annexe; à garder en cas de projet touristique d'envergure qui pourrait se développer).*

4. Périmètres non retenus (non pertinents) (brun)

3. Présentation des résultats

4. Périmètres non retenus (brun)

3. Présentation des résultats

3. Périmètres « d'alerte » (rose)

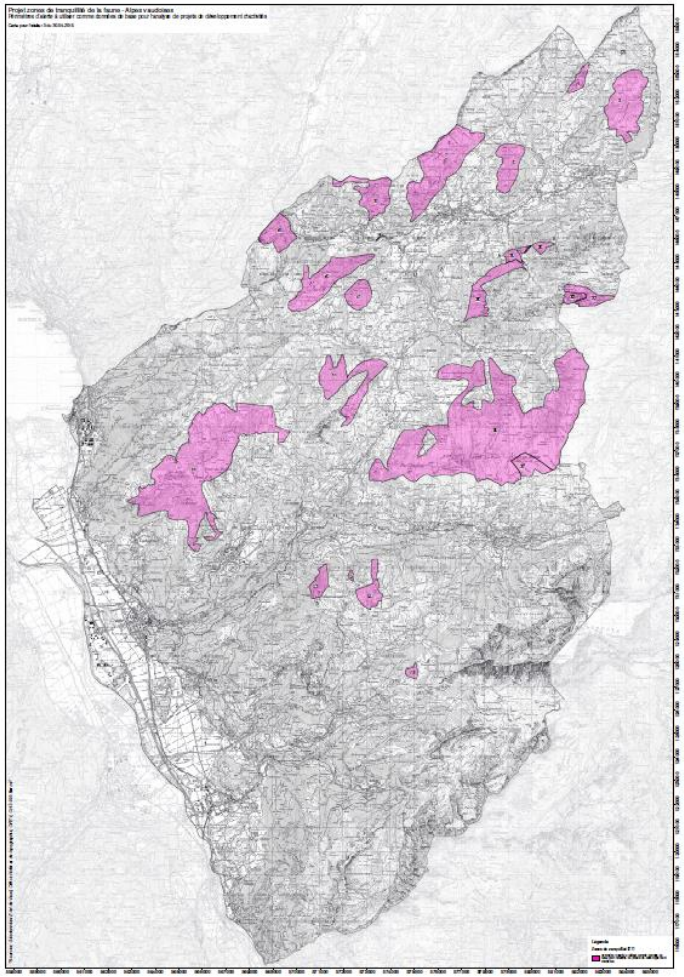

3. Présentation des résultats

1. ZTF contraignantes (vert) – 2. ZTF recommandées (orange)

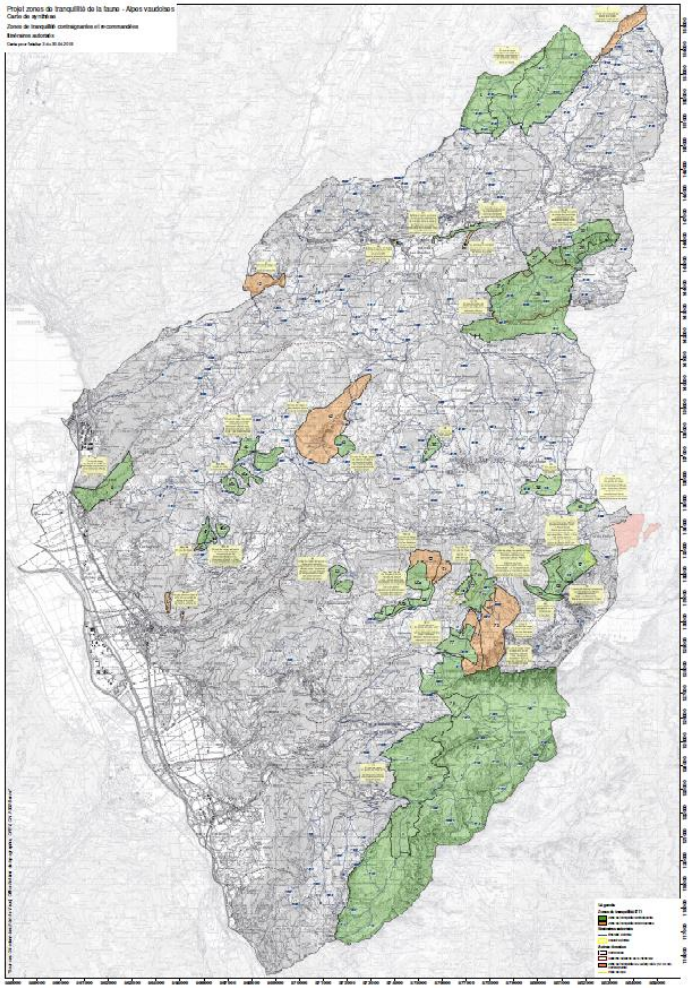

3. Présentation des résultats

Dispositions :

1. ZTF contraignantes (vert):

- Ne pas pénétrer dans la zone de tranquillité de février à fin juillet, pendant la période de nidification des rapaces.
- De Pâques à fin mai, l'accès est interdit.
- La pratique du parapente ou du wingsuit est interdite de février à mi-juillet.
- En cas de neige, les sports de neige sont autorisés uniquement sur les itinéraires officiels.
- En cas de neige, l'accès est interdit.
- En été, il est interdit de quitter les chemins balisés.
- Les chiens doivent être tenus en laisse/ interdits.
- Rafting et sports en rivière : il est interdit d'aborder et de s'arrêter dans le périmètre de début mai à fin juillet. En rive droite, une sortie est autorisée.
- ...

2. ZTF recommandées (orange)

- Invitation à ne pas pénétrer dans la zone de tranquillité de février à fin juillet, pendant la période de nidification des rapaces.
- En cas de neige, invitation à ne pas pénétrer dans la zone de tranquillité.
- En cas de neige, invitation à rester uniquement sur les itinéraires officiels.
- Invitation à tenir les chiens en laisse.
- ...

4. Balisage

- Panneaux verts.
- Contenu: accent mis sur les règles de comportement des visiteurs (pictogrammes) et l'information.

	ZONES DE TRANQUILLITÉ CONTRAIGNANTES			ZONES DE TRANQUILLITÉ RECOMMANDÉES
SIGNALISATION DE LA ZONE	Standard Série de panneaux R10	Standard/Stop Série de panneaux R20	Petit format Série de panneaux R30	Petit format Série de panneaux E10
INFORMATION AUX VISITEURS	Grand format Série de panneaux R40	Format moyen Série de panneaux R50		Format moyen Série de panneaux E20

- Panneaux blancs.
- Contenu: accent mis sur la sensibilisation (photos) et l'information.

5. Atelier

Organisation :

- Découpage du territoire en 4 sous-régions:

1. Leysin-Mt-d'Or
2. Pays-d'Enhaut
3. Les Ormonts
4. DFF Grd Muveran

- Répartition des participants en fonction de leur centre d'intérêt.
- Introduction par les collaborateurs DGE/ animateurs, groupe par groupe.
- Questions d'ordre général.
- Phase de travail individuel: commentaires sur les ZTF, itinéraires et dispositions.

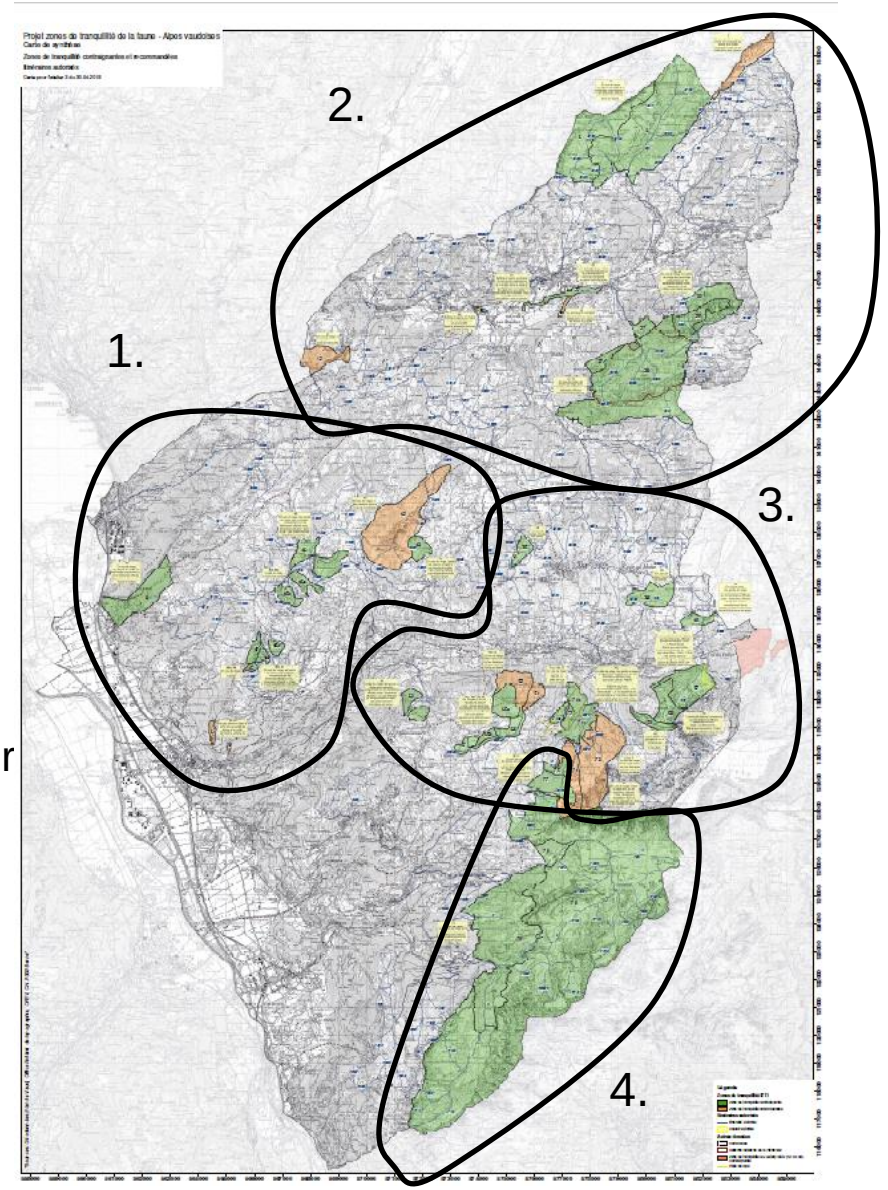

5. Atelier

Organisation :

- Découpage du territoire en 4 sous-régions:

1. Leysin-Mt-d'Or -> *Salle Léman (niveau 0)*
2. Pays-d'Enhaut -> *Salle plénière*
3. Les Ormonts -> *Salle plénière*
4. DFF Grd Muveran -> *Salle Rhône (niveau 0)*

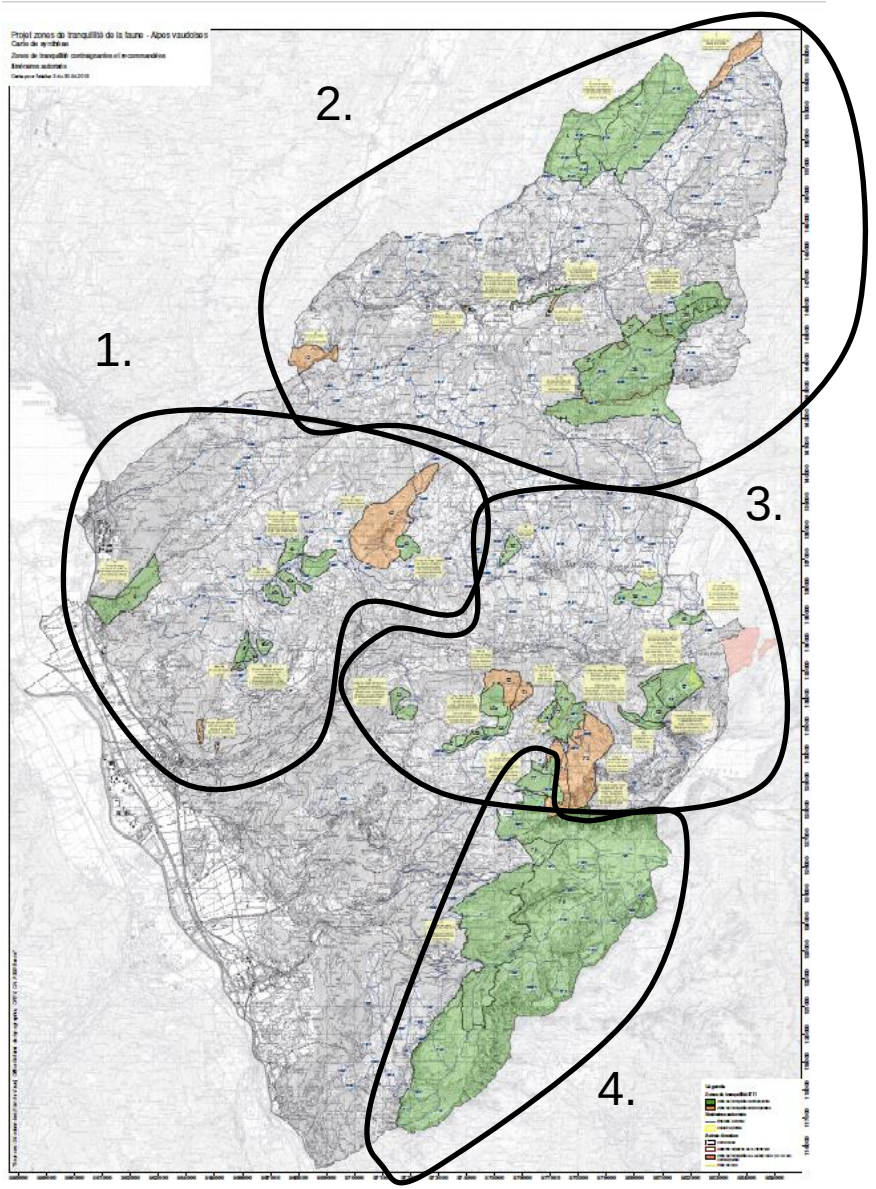

7. Restitution

5. Atelier

Organisation :

- Découpage du territoire en 4 sous-régions:

1. Leysin-Mt-d'Or -> *Salle Léman (niveau 0)*
2. Pays-d'Enhaut -> *Salle plénière*
3. Les Ormonts -> *Salle plénière*
4. DFF Grd Muveran -> *Salle Rhône (niveau 0)*

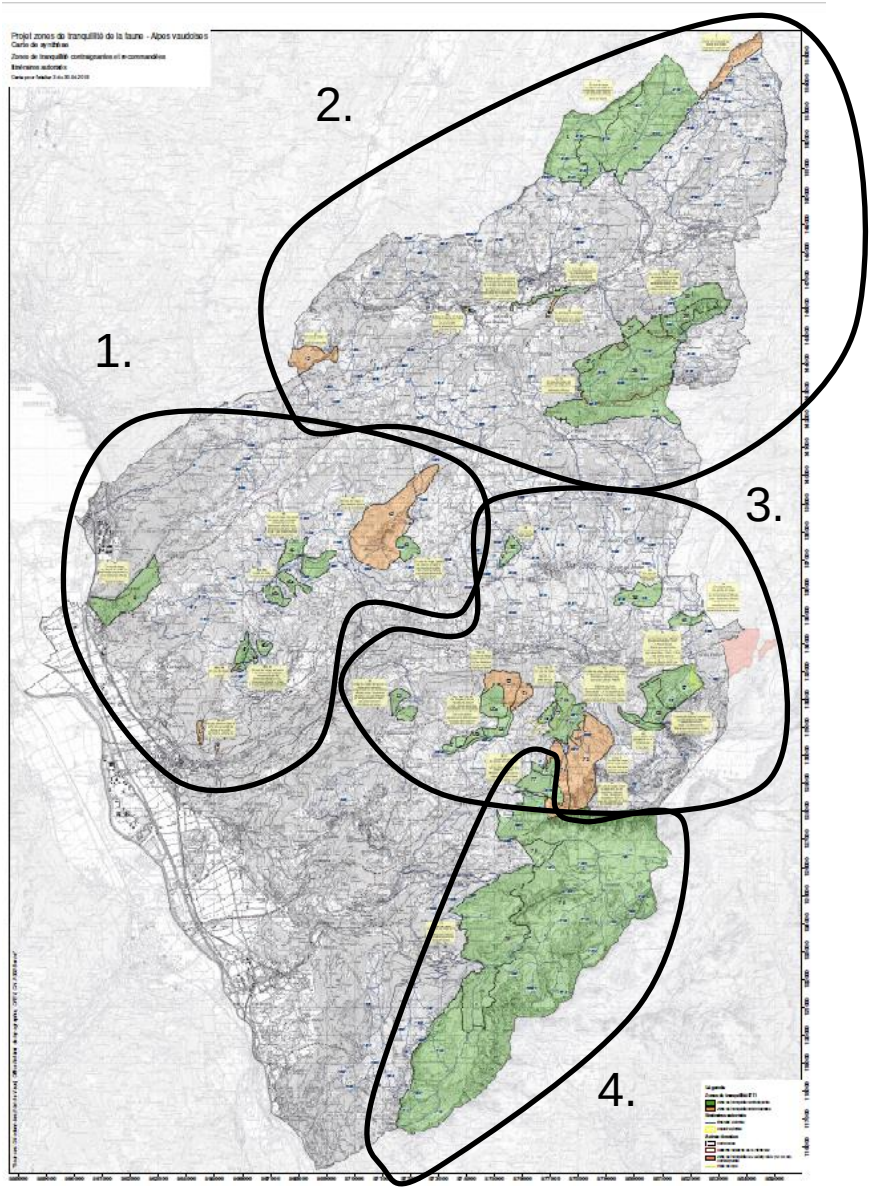

8. Suite de la démarche

1. Ajustement et finalisation de la version 1 de la carte

2. Arbitrage éventuel par le COPIL

3. Rédaction du rapport final

4. Présentation des résultats finaux à la Cheffe de Département

5. Dossier transmis à la CITAV (PDR touristique)

6. Mise en œuvre

9. Divers